

Amusette des Grasses & des Maigres, contenant douze Douzaines de Calambourgs, avec des Fariboles de M. Plaisantin, les Subtilités de la Comtesse Tation, & les Remarques de l'Abbé Vuc; rédigée par une Société de Caillottes. Au Cap de Bonne-Espérance; & se trouve à Paris, chez la Libraire qui donne trois livres pour quarante-cinq sols, rue du Roule, N^o. 11, près du Pont-Neuf.

Cet Ouvrage sera utile aux Amateurs qui font briller dans le Monde leur esprit en Calambourgs; ils pourront y faire, le matin, leur provision pour la journée.

Collection des Mémoires de l'Histoire de France, Tome XLVI. A Paris, rue & hôtel Serpente.

- Ce Volume contient la fin des *Mémoires de Michel de Castelnau*, ceux d'*Achille Gandon*, & de *Jean Philippe*.

- *Bibliothèque Universelle des Dames*. A Paris, rue & hôtel Serpente.

Les deux nouveaux Volumes que nous annonçons de cette intéressante Collection, sont le 220. de *l'Histoire*, & le 120. des *Voyages*.

Collection des Œuvres corrigées de Voltaire, par une Société de Gens de Lettres, proposées par souscription, en 22 Vol. in-8^o.

Le Prospectus de cette édition se trouve chez Royez, Libraire, quai des Augustins.

*Catalogue des Livres choisis & bien conditionnés du Cabinet de M****, dont la vente se fera en l'une des Salles de l'Hôtel Bullion, rue d'Artois, le Lundi 9 Mars 1789, & les jours sui-

want, trois heures de relevé. A Paris, chez Née de la Rochelle, Lib. rue du Hurepoix, N^o. 113 & Belin junior, quai des Vugustins, N^o. 20. Prix, 3 liv.

Abregé de l'Histoire Universelle, en Figures; dessinées par les premiers Artistes de la Capitale; ou Recueil d'estampes représentant les sujets les plus frappans de l'Histoire tant sacrée que profane, avec les explications qui s'y rapportent; par M. Vauvilliers, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Ouvrage destiné à l'instruction de la Jeunesse. Le prix du Cahier in-8^o. est de 4 livres, 11c. Livraison. A Paris, de l'Imprimerie de Didot le jeune; & chez les Marchands de Nouveautés.

Cet Ouvrage jouit toujours d'un succès mérité.

*La Réforme du Théâtre, ou Vues d'un Amateur, sur les moyens d'avoir des Acteurs à talens sur les Théâtres de Paris & des grandes Villes du Royaume, & de prévenir les abus des Troupes ambulantes, sans priver les petites Villes de l'agrément des Spectacles. Ouvrage dédié au Théâtre François; par M. M***. de Saint-Aubin. A Paris, chez Guillot, Libraire de Monsieur, Frère du Roi, rue St-Jacques. Brochure in-8^o. de 124 pages.*

L'Auteur connoît parfaitement le sujet qu'il traite; & le zèle qu'il montre pour relever une Profession que trop de circonstances concourent à rabaisser, mérite des éloges.

Le Conservateur, ou Bibliothèque choisie de Littérature, de Morale & d'Histoire; Année 1788. Tomes I & II. A Paris, chez Buisson, Libr. rue Haute-feuille, Hôtel de Coërlotquet; à Lyon, chez J. S. Grabit, Lib. rue Mercier.

Le Recueil intéressant est déjà connu du Public.

Le Muséum de Florence, ou Collection de Pierres gravées, Statues, &c. dédié & présenté à MONSIEUR, Frère du Roi; gravé par M. David, Graveur de la Chambre & du Cabinet de Monsieur, &c. avec des explications françoises; par M. Mulot, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Chanoine de St-Victor. 6e. Livraison. Prix, 8 liv. A Paris, chez M. David, rue des Cordeliers, au coin de celle de l'Observance.

Livraison faisant partie du Tome IIe. Nous avons annoncé cette précieuse Collection dans le N°. 48 de ce Journal. Nous ajouterons, d'après les Connoisseurs, que le travail de M. David n'est pas moins beau que l'original, nous osons dire même qu'il est plus agréable. On y remarque sur tout la hardiesse & la pureté du trait, & beaucoup d'expression.

Mémoire sur les Isles Ponces, & Catalogue raisonné des produits de l'Etna, pour servir à l'Histoire des Volcans, suivie de la Description de l'éruption de l'Etna du mois de Juillet 1787; par M. le Commandeur Deodat de Dolomieu, Correspondant de l'Académie des Sciences, &c. &c. Ouvrage qui fait suite au Voyage aux Isles de Lipary. 1 Vol. in-8°. du même Auteur. Prix, 5 liv. br., & 6 liv. rel. A Paris, chez Cuchet, rue & hôtel Serpente.

Nous avons parlé avec éloge du Voyage aux Isles de Lipary; ce Mémoire n'est pas moins curieux, & ne fera pas moins d'honneur à son Auteur.

Mémoires lus dans la Séance publique du Bureau Académique d'Écriture, en présence de M. Thiroux de Crosne, Lieutenant-Général de Police, & de M. de Flandrede Brunville, Procureur

du Roi au Châtelet, Président du Bureau de M. Moreau, Conseiller d'Etat, Président honoraire, le 17 Avril 1788, par MM. Harger, Membre & Secrétaire; Clément, Agrégé; Saintomer, Associé. A Paris, de l'Imprimerie de la Veuve d'Houry & Debure, Imp-Lib. de Mgr. le Duc d'Orléans, rue Haute-feuille.

Essais en vers, présentés à Mgr. Lambert, Contrôleur - Général, par l'Auteur des Contes Orientaux, au profit des Cultivateurs maltraités par l'orage du 13 Juillet dernier; 2e. édition. Prix, 24 s. A Paris, chez le Portier du N°. 101, rue de Seine.

Cette seconde édition justifie les éloges que nous avons donnés à cet Ouvrage.

Le Rival confident, Comédie en deux Actes & en prose, mêlée d'Ariettes; par M. Forgeot, musique de M. Grétri; représentée pour la première fois par les Comédiens Italiens ordinaires du Roi, le 26 Juillet 1788. Prix, 30 sous. A Paris, chez Prault, Imp. du Roi, quai des Augustins.

Cet Ouvrage a eu du succès comme tous les Ouvrages que le même Auteur a donnés aux deux Théâtres.

Le Citoyen conciliateur, contenant des idées sommaires politiques & morales sur le Gouvernement Monarchique de la France; suivies d'un Projet de Convocation des Etats - Généraux du Royaume, sans s'écarter des formes anciennes & usitées aux dernières Assemblées Nationales de ce genre, notamment celles tenues à Blois en 1576 & 1588, sous le règne de Henri III, & en 1614; par M. l'Abbé de Lubersac, in-4°. A Paris, chez

Gattey & D'Épône, Libraires, au Palais-Royal & Croullebois, rue des Mathurins; & à Versailles, aux Galeries du Château.

Il y a du zèle & des lumières dans cet Ouvrage.

N^o. 1^o du *Journal de Clavecin*, par les meilleurs Maîtres. Séparément, 3 liv. Abonnement pour 12 Numéros, 35 liv. — Numéros 40 à 47 du *Journal de Harpe*, par les meilleurs Maîtres. — Numéros 50 à 52 de la 23^e. Année, & 1-à 5 de la 24^e. Année du *Journal Hebdomadaire*, composé de différens Airs, avec accompagnement de Clavecin, par les meilleurs Maîtres. Prix chaque Numéro, 12 s. Abonnement pour chacun de ces Journaux à 52 Numéros, 15 liv. Le tout port fr. A Paris, chez Le Duc, au Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, N^o. 6.

T A B L E

<i>V</i> ERS.	49	<i>Répartie.</i>	76
<i>A Minc. Duzeron.</i>	51	<i>Comédie Française.</i>	78
<i>Charade, Enigme & Log.</i>	52	<i>Comédie Italienne.</i>	83
<i>Discours prononcés d'Académie Française.</i>	54	<i>Théâtre de Monsieur.</i>	84
<i>Calendrier Musical.</i>	74	<i>Annales & Notices.</i>	90

A P P R O B A T I O N.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 14 Février 1789. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 13 Février 1789.

S. E. L. E.



MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 21 FÉVRIER 1789.

PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

LA VEILLÉE DE JANVIER.

*A Mme. la Baronne de BALLAINVILLIERS,
Intendante de Languedoc.*

D'un crêpe lugubre entouré,
L'Astre du jour, sur nos demeures,
Traîne son char décoloré;
Et déjà sur l'aile des Heures
Le mois de Janus s'est montré.
Déployant sa robe argentée,
La Neige presse nos sillons,
Et dans son cours l'Onde arrêtée,

N^o. 2. 21 Fév. 1789. E

A regret baigne nos vallons.
 Au fond d'une grotte enfumée,
 Reste antique d'un vieux château,
 Autour d'une sèche ramée,
 S'est rassemblé tout le Hamceau,
 C'est le moment de la Veillée.
 Sur le tronc d'un chêne placé,
 Tyrène fait à l'Assemblée
 Quelque histoire du temps passé :
 « J'ai vu, dit-il, plusieurs années,
 « La terre refuser ses fruits,
 « Et les Bergères consternées
 « Attacher l'herbe à leurs brebis,
 « L'Amour avoit fui du Village ;
 « On ne voyoit plus sous l'ormeau
 « Les Bergères du voisinage
 « Danser au son du chalumeau.
 « Jeunes Pasteurs, l'affreux Boree
 « Enchaîne le cristal des yeux ;
 « Tout languit ; la terre éplorée
 « Refuse l'herbe à vos troupeaux,
 « La faim dévaste la contrée,
 « Et vous dansez dans les Hamceaux ?
 « Quoi ? nous craindriens l'indigence,
 « Dit le plus jeune des Bergers !
 « Ami, vous ignorez, je pense,
 « Quel Dieu protège nos Vergers.
 « Vous avez vu, sage Tyrène,
 « Ces grains qu'un bœuf, chez nos Fermiers,
 « Avec effort, à pas lents traîne,

- « C'est un don de Baljainvilliers ».
 A ce doux nom , sur son visage
 Quelques larmes roulent soudain ,
 Et la Troupe quittant l'ouvrage ,
 Se presse autour de Zéphirin (1).
 « Que sa présence m'étoit chère !
 « Chaque jour j'allois dans son cœur
 « Déposer ma douleur amère,
 « Et pour titre, je n'avois guère
 « Que ceux que donne le malheur.
 « J'ai vu l'épouse qu'il adore ;
 « Son teint a la fraîcheur d'Hébé ;
 « Danse-t-elle ? c'est Terpsycore ;
 « Quand elle rit, c'est Aglaé ;
 « Elle parle, & c'est elle encore.
 « Charmante & tendre tout à tour ;
 « L'essaim des plaisirs l'environne ;
 « C'est toujours l'Amour qui couronne
 « Les désirs qu'a formés l'Amour.
 « Elle a la voix de Philomèle,
 « La taille & les yeux de Cypris,
 « La démarche & le doux souris
 « Du Dieu charmant qui la fit belle.
 « En léger habit de matin,
 « Négligée & toujours jolie ;

(1) Ce personnage paroîtra peut-être allégorique à ceux qui ont lu, dans le temps, le N°. 94 du Journal général de France, 1788.

» Sous la moire, sous le satin,
 » Parée & non pas embellie,
 » De l'heureuse Septimanie,
 » Ballainvilliers fait le dessin,
 » Et c'est sa beauté qu'elle oublie.
 » Un jour, en proie à la langueur,
 » Hélas ! sur ma flûte chérie,
 » J'osai soupirer ma douleur.
 » Mes chants réveillèrent la haine.
 » Aux cris de joie & de terreur
 » Se mêle le cri de la chaîne
 » Qui m'est jetée avec fureur.
 » Bientôt une Troupe ennemie
 » Viendra voir mon dernier effort,
 » Epier un reste de vie,
 » Et se repaître de ma mort.
 » Ballainvilliers parle : & mes chaînes,
 » A mes regards, ont disparu :
 » Je suis ces rives inhumaines,
 » Bergers, & je vous fais rendre.
 Il se tut. La Troupe inquiète
 Écoute encor Zéphirin,
 Et l'on vit la petite Annette,
 En pleurant, lui serrer la main.
 Déjà la feuille consumée
 Perdoit un reste de clarté :
 Déjà la Troupe avoit compté
 Du départ l'heure accoutumée :
 Un brandon de paille enflammée
 La guidoit dans l'obscurité.

L'œil fixe & la tête inclinée,
 Zéphirin suivoit les Bergers;
 Ils pleuroient tous, sa destinée,
 Et bénissoient Ballainvilliers.

E N V O I.

CES Vers que je viens vous offrir,
 Vous le savez, aimable HORTENSE,
 Sont nés d'un instant de loisir;
 Mais dans les Vers, je hais la négligence,
 Ce n'est que vous qu'elle peut embellir.
 (Par le P. Venance, Capucin-Clerc de
 Montpellier.)

*Explication de la Charade, de l'Enigme &
 du Logogriphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Démarche*; celui
 de l'Enigme est *Épingle*; celui du Logogri-
 phe est *Soulier*, où l'on trouve *Lis, Louis,*
Sire, Sou, Œil, Sœur, Jeu, Oie, Joue.

CHARADE

MON dernier, grace à mon entier,
 Fait ce qu'exprime mon premier.
 (Par Mlle. . . . des Andelis.)

E 3

É N I G M E.

IL faut, pour m'indiquer, user de laconisme.
 Je suis, mon cher Lecteur, un être à double sens ;
 Je présente, sous l'un, l'ame d'un syllogisme ;
 Et sous l'autre, l'objet des vœux de bien des gens.
 (*Par M. Mouffreau de Malefles.*)

L O G O G R I P H E.

Avec trois pieds, aux champs, je cède à sa
 faucille ;
 Combine-les, Lecteur, je chante & je babille.
 (*Par le Pasteur Diablot, Et. en Droit.*)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

MÉMOIRE sur l'Esclavage des Nègres ; dans lequel on discute les motifs proposés pour leur affranchissement, ceux qui s'y opposent, & les moyens praticables pour améliorer leur sort ; par M. MALOUEY. A Neuschâtel ; & à Paris, chez les Marchands de Nouveautés.

Nota. Un ami de M. Malouet nous a priés de placer à la tête de notre Extrait les réflexions suivantes, qui serviront comme de préambule.

» **L'**UNE des plus grandes & des plus importantes questions que l'on puisse agiter, est celle de l'affranchissement des Noirs, & de l'abolissement de l'Esclavage. Les deux points extrêmes de cette question tiennent, d'une part, à la morale ; de l'autre, à la politique : la solution du problème doit les concilier l'une avec l'autre, & accorder la raison d'état avec la justice naturelle. Celle ci est si manifestement, si cruellement outragée par la servitude, que l'on a peine à concevoir comment l'Es-

clavage de l'homme a pu s'établir sur la Terre. A quelque époque, & dans quel que pays que l'on se place pour en retrouver la première origine, il semblera toujours inconcevable que l'homme, ou rendu farouche par le défaut de civilisation, ou éclairé par la civilisation même, se soit reconnu l'Esclave d'un autre : car pour constituer l'état permanent de la servitude, il a fallu, de la part du Serf, un acquiescement de sa volonté, &, pour ainsi dire, un assentiment de sa raison ; autrement les fers seuls & la prison eussent contraint momentanément la liberté, sans apporter aucun bénéfice au Maître, & sans constituer pour l'Esclave un état fixe, une condition héréditaire. Nous osons l'avouer, de toutes les institutions humaines, celle qui étonne le plus notre jugement, c'est l'Esclavage, parce qu'il suppose dans l'homme, non seulement l'obscurcissement de toute lumière, mais encore l'anéantissement des facultés qui l'attachent si fortement à sa personne.

» Comment l'Antiquité, qui semble avoir parcouru le cercle entier des vérités & des erreurs, n'a-t-elle pas même entrevu cette vérité du premier ordre, que l'Esclavage est une absurdité morale, un attentat politique ? Examinez la doctrine de tous les Philosophes anciens, vous ne verrez pas qu'un seul d'entre eux, soit par zèle d'humanité, soit pour contredire & surpasser

ses rivaux (motif souvent plus puissant que le premier), ait cru devoir dénoncer à la raison , à la justice , l'abus d'un homme devenu la propriété d'un autre. La distinction du genre humain en deux classes , l'un libre , l'autre esclave , paroît avoir été pour les Anciens une vérité imprescriptible , éternelle , telle à peu près que la distinction des espèces , d'une mâle , l'autre femelle.

» Quel avantage ne donné point aux Modernes sur les Anciens , la question de l'abolissement de l'Esclavage , proposée & résolue presque en même temps ? Car , il faut en convenir , ici le zèle ardent de l'humanité s'est précipité vers la conclusion , avant de réfléchir sur les moyens ; on a conclu comme d'après l'évidence , & le jugement du procès en a devancé le rapport. Cependant un mal moral & politique peut avoir tellement vieilli dans la Constitution d'un Etat , y avoir jeté des racines si fortes & si profondes , que les arracher tout de suite , ce seroit bouleverser le sol auquel elles sont adhérentes. Ainsi , en fait d'Administration sur-tout , de la théorie à l'exécution , le passage est souvent difficile : la raison & la vertu s'arrêtent devant leurs spéculations les plus justes & les plus brillantes ; elles n'osent qu'en tremblant porter la main sur les abus qu'elles ont le plus d'empressement de détruire.

« M. Malouet, Intendant de la Marine à Toulon, & employé long-temps dans l'administration des Colonies, vient d'élever des doutes sur la possibilité de détruire l'Esclavage dans les Colonies. Jamais Avocat ne parut plus étranger à la cause qu'il défend, puisque jamais homme ne porta plus dans son cœur les sentimens, l'esprit de justice & d'humanité. Aussi M. Malouet n'a entrepris un tel plaidoyer, que pressé des lumières de sa conscience, qui lui font redouter, dans l'affranchissement des Nègres, une catastrophe funeste à tout le Royaume. Comme ses motifs sont purs, il s'avoue pour l'Auteur du *Mémoire* qu'il produit, & signe la doctrine qu'il professe. » Il est à propos, dit il, que la Philosophie n'ignore rien de ce que la Politique, éclairée par l'expérience, peut opposer à ses vûes bienfaisantes. L'Extrait ci-joint fera connoître les raisons dont M. Malouet s'appuie, & les moyens qu'il propose pour sauver à l'Esclave les rigueurs de sa condition; il la met sous la protection des Loix: l'Esclavage dès-lors n'est plus qu'une obéissance contrainte, & non pas une condition de peines & de souffrances légitimées par l'usage. C'est à l'Administration, c'est à la partie éclairée du Public, à juger des raisons que M. Malouet allègue, & des moyens qu'il propose d'employer. L'amitié, dans ce court préambule, n'eut d'autre vûe que de sauver à l'Auteur

du *Mémoire* des inductions graves , tirées de son Ouvrage , à sa personne : & c'est parce que le zèle exagéré d'une cause honnête, peut faire franchir les bornes de l'honnêteté , que nous allons au devant d'imputations que des adversaires d'opinion se sont déjà permises ».

Après ce témoignage rendu par l'amitié à la personne de M. Malouet , c'est nous qui allons à présent rendre compte de son Ouvrage.

« Vous avez voulu connoître , dit M^r de Saint-Lambert à M. le Chevalier de Boufflers , » ces Nations que nous dé-
 » vouons à l'Esclavage ; elles ont intéressé
 » votre cœur , & vous avez cherché à les
 » rendre intéressantes. Il y a bien des an-
 » nées que la Philosophie a élevé sa voix
 » en faveur de cette race malheureuse ;
 » mais les sons de cette voix qui ont ré-
 » senti sur l'autre hémisphère , se sont
 » perdus en Europe parmi les clameurs de
 » l'avarice protégée. Le Nègre est déclaré
 » libre dans les Républiques du Nouveau-
 » Monde ; & il porte nos fers. Cette con-
 » trée que nous habitons, cette contrée si fé-
 » conde , couverte d'un Peuple industrieux ,
 » qui n'a besoin que de son sol & de son
 » industrie pour abriter , sans crime, toutes
 » les productions et rigères, la France,
 » dans ses Colonies , n'a pu faire celles

» encore le travail sans récompense , les
 » châtimens arbitraires , les tortures , les
 » cris ou l'abattement du désespoir , enfin
 » l'Esclavage. Des François , dans l'espé-
 » rance d'augmenter leurs richesses , ou-
 » bliant les délices & les mœurs aimables
 » de la Patrie où ils vivent ; les plaisirs &
 » les biens qui les environnent , se trans-
 » portent sur des plages lointaines , ils s'y
 » livrent aux excès d'une cupidité barbare
 » qu'on n'a pu jusqu'à présent réprimer.
 » Là , tels que l'un des Héros de Milton ,
 » quand ce Héros fut précipité dans l'abi-
 » me , ils semblent se dire : Ici du moins
 » on ne nous forcera pas d'être justes “.

Nous pouvons regarder ces réflexions
 comme le précis de ce qu'on a écrit ail-
 leurs avec plus d'étendue & de développe-
 ment contre l'Esclavage des Nègres : c'est
 à ce langage de la Philosophie , qui con-
 sulte avant tout les droits de la Nature &
 de l'humanité ; que M. Malouet oppose les
 intérêts du Commerce & de la Politique ,
 sans sacrifier ceux de l'humanité , qui ne
 lui sont pas moins chers qu'aux plus ar-
 dens Zélateurs de la liberté des Nègres.

» Lorsque j'ai voulu traiter , dit-il , cette
 » question de l'Esclavage des Nègres , je
 » me suis adressé d'abord à ma conscience ,
 » qui m'a assuré que c'étoit une malheu-
 » reuse institution , & qu'on ne pouvoit
 » la défendre sans condition. Soutenir d'une
 » manière absolue , la nécessité , la justice

» de la servitude des Nègres ! J'aurois
 » frémi d'en concevoir le projet. Il n'y a
 » qu'un examen réfléchi des rapports de
 » cet état de servitude à l'intérêt national
 » & des suites défaitreuses de sa dissolu-
 » tion, qui présente des motifs justes &
 » suffisans pour la maintenir «.

On voit par-là quel est l'état de la ques-
 tion. L'Auteur peut avoir raison, il peut
 avoir tort ; mais enfin cet affanchissement
 si déshorable des Nègres lui paroît une chose
 impossible, d'après les combinaisons de la
 politique, & la situation présente des affai-
 res de l'Europe. Il prétend que les Ecrits aux-
 quels il répond, ne peuvent pas plus opérer
 l'affranchissement des Nègres, qu'un plai-
 doyer en faveur de la famille des Incas &
 de celle de Montézuma, s'il en existe des
 rejetons, ne pourroit leur faire restituer le
 Mexique & le Pérou. Les Nations & les
 Empires, dit-il, reposent sur le droit de
 prescription, & leurs propriétés ne scau-
 roient être soumises à une vérification ri-
 goureuse de leurs titres. En remontant
 même à l'origine des droits, le sage Locke,
 dans son *Traité du Gouvernement civil*, dit
 que la Nature m'accorde le droit de vie &
 de mort sur le Captif que je fais à la guerre,
 d'où résulte le droit d'Esclavage.

Ne pourroit-on pas répondre à M. Ma-
 louet que le sage Locke dit là une chose
 qui n'est ni sage ni juste ? Rien de plus in-
 contestable sans doute que le droit d'une

légitime défense ; mais voyons quelles en sont les bornes : Un voleur me voyant sans armes , m'attaque avec avantage l'épée à la main ; tout à coup il me voit tirer de ma poche deux pistolets qui me rendent la supériorité ; effrayé à cette vue , il tombe à mes pieds , me remet son épée , me demande pardon. Ai je le droit de lui casser la tête d'un coup de pistolet ? Non , sans doute , & je deviendrois moi-même alors un assassin. Le seul droit que j'aye sur lui , si je suis à portée de l'exercer , est de le remettre entre les mains de la Justice , pour l'intérêt de la Société.

La guerre ne donne pas plus de droit sur la vie d'un ennemi vaincu ; tant qu'il a les armes à la main , vous pouvez le tuer , parce qu'à tout moment vous avez votre vie à défendre contre lui ; mais dès qu'il est désarmé , dès qu'il est prisonnier , vous ne pouvez l'égorger sans être un assassin. Il est faux que vous ayez sur lui le droit de vie ou de mort , & vous n'avez pas davantage celui de le faire Esclave ; il n'y a que les Nations barbares qui réduisent leurs prisonniers en Esclavage ; la maxime de toutes les Nations civilisées qui font encore la guerre , est :

Parcere subjéctis & debellare superbos.

Si on objecte aux Colons d'Amérique , que par la Traite des Nègres , ils se rendent

complices du brigandage & de la férocité des Habitans de la côte de Guinée, en offrant à leur cupidité des objets d'échange pour leurs Captifs, en multipliant par-là leurs guerres & leurs invasions, les Colons répondent, 1^o. qu'ils partagent ce reproche avec tous les Peuples de l'Europe qui ont des possessions en Amérique, & qui, si nous renoncions à la Traite des Nègres, n'y renonceroient pas, & remplaceroient par une augmentation de culture le dépérissement de la nôtre; il y auroit donc toujours la même somme d'Esclaves, l'humanité n'y gagneroit rien.

2^o. Que quand toutes les Métropoles proscriroient, par une Loi commune, la Traite des Noirs, il y auroit encore sur le Globe la même somme d'Esclaves; car les Princes d'Afrique n'abandonneroient pas leurs maximes & leurs usages; ils vendroient leurs Esclaves en Asie, où ils les conserveroient chez eux, où le Despotisme est insupportable; celui des Européens du moins est tolérable, & adouci par les mœurs: ainsi nous rendons réellement par la Traite des Nègres la condition de ces malheureux moins dure, & l'humanité y gagne.

Mais ne pourroit-on pas répliquer que cette proposition si commune: «
 » mal pour en profiter, parce que le mal
 » ne s'en feroit pas moins & que d'autres
 » en profiteroient », est un sophisme de notre cupidité, que la morale réproûve ?

Commençons, nous dit-elle, par ne pas faire le mal, premièrement pour n'être pas coupables, secondement pour donner aux autres l'exemple de ne le pas faire, & pour les avertir ou leur rappeler que c'est un mal; en un mot, contribuons, autant qu'il est en nous, à une réforme nécessaire: si nous ne sommes pas imités, ce ne sera pas notre faute.

Et j'eurai la douceur d'être juste à mes yeux.

Quant à l'adoucisement prétendu du sort de l'Esclave, s'il est bien réel, il mérite sans doute considération, & il pourroit faire excuser notre usage. Mais, 1^o. est-il réel? A cet égard on n'est pas d'accord sur les faits, & il s'élève de grands cris contre les cruautés que les Colons d'Amérique exercent sur leurs Esclaves Nègres. 2^o. Sommes nous bien bons Juges de la comparaison du Despotisme Africain & de celui que les Européens exercent dans leurs Colonies d'Amérique? Le premier n'est-il pas adouci par les habitudes de l'enfance, par mille douceurs, mille consolations que la Patrie & la Nature peuvent rassembler autour de nous sur le sol natal, & qui sont perdues à 600 lieues de là? N'est-ce rien que d'être transplantés dans une terre étrangère, parmi des inconnus, de s'y voir assujettis à des Maîtres qui n'ont avec nous aucun de ces rapports qui existoient du